

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-1612/SG/FIN autorisant Mile Nadira Ibrahim Ali Ahmed à acquérir un immeuble bâti (partie du T.F. 373), sis à Djibouti, quartier de l'ancien abattoir .

n° 72-1612/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
28 novembre 1972

Numéro JO
n° 23 du 10/12/1972

Date du numéro
10 décembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

Mlle Nadira Ibrahim Ali Ahmed est autorisée à acquérir un immeuble bâti, sissà Djibouti, quartier de l'ancien abattoir, faisant partie du fitre foncier n° 373, appartenant à M. Ahmed Mohamed Al-Hag.